

AUJOURD'HUI, DE QUEL PERMIS AVEZ-VOUS BESOIN ?

Nous vous l'avons annoncé depuis plusieurs mois et ça y est, nous y sommes. Depuis le 19 janvier 2013, les permis de conduire ont mué pour répondre aux nouvelles normes européennes.

> = Supérieur ≤ = Inférieur ou égal

CATÉGORIE B

- Véhicule d'un PTAC ≤ à 3 t 5
- Véhicule tracteur d'un PTAC ≤ à 3 t 5
 - + remorque ou caravane d'un PTAC ≤ à 750 kg.
- et dont la somme des PTAC est ≤ à 3 t 5
- Véhicule d'un PTAC ≤ à 3 t 5.
 - + remorque ou caravane d'un PTAC > à 750 kg et ≤ à 3 t 5.
- et dont la somme des PTAC est ≤ à 3 t 5

CATÉGORIE B MENTION B96 + 7 HEURES DE FORMATION

- Véhicule tracteur d'un PTAC ≤ à 3 t 5
 - + remorque ou caravane d'un PTAC > à 750 kg et ≤ à 3 t 5.
- et dont la somme des PTAC est > à 3 t 5 et ≤ à 4 t 250

CATÉGORIE B MENTION B79

Les détenteurs d'un permis B obtenu avant le 20 janvier 1975 conservent le droit de conduire un camping-car poids lourds sans limitation de poids auquel ils peuvent atteler une remorque ≤ à 750 kg. Il leur suffit de demander la mention additionnelle «79 (motorhome > 3 500 kg)» à leur préfecture.

CATÉGORIE BE

- Véhicule tracteur d'un PTAC ≤ à 3 t 5
 - + remorque ou caravane d'un PTAC > à 750 kg et ≤ à 3 t 5.
- et dont la somme des PTAC est > à 4 t 250

À savoir
 Pour tenir compte des droits acquis, les personnes ayant obtenu la catégorie EB avant le 19 janvier 2013 ne seront pas concernées par cette limite à 3 t 5 de la remorque et cette particularité sera indiquée sur le titre de conduite par l'apposition de la mention additionnelle 79.06 au regard de la catégorie BE.



CATÉGORIE C1 MENTION 97

- Véhicule d'un PTAC > à 3 t 5 et ≤ à 7 t 5
- Véhicule d'un PTAC > à 3 t 5 et ≤ à 7 t 5.
 - + remorque ou caravane d'un PTAC ≤ à 750 kg

Les véhicules de cette catégorie sont conçus et construits pour le transport de huit passagers au plus, outre le conducteur.

CATÉGORIE C1 E

- Véhicule tracteur d'un PTAC ≤ à 3 t 5
 - + remorque ou caravane d'un PTAC > à 3 t 5.
- Véhicule tracteur d'un PTAC > à 3 t 5
 - + remorque ou caravane d'un PTAC > à 750 kg.

Le poids total roulant autorisé des ensembles de véhicules relevant de la catégorie C1E ne peut excéder 12 t. ■

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION, CARTE GRISE ET CODE DE LA ROUTE, COMMENT S'Y RETROUVER ?

Aujourd'hui, difficile de comprendre toutes les terminologies qui existent d'un document à un autre. Reportez-vous au tableau ci-dessous pour y voir plus clair :

Carte grise	Code de la Route	Certificat d'immat.
POIDS à vide	Poids à vide	G1
POIDS T.C.	PTAC	F2
POIDS T.R.	PTRA	F3